

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du vendredi 10 avril 2026

Délibération N° DE_2026_044

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	19	19
Date de la convocation : 03/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Polyvalente), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Patrick GALZIN, Bernard MERCIER, Perrine RUNEL-GALZIN, Laurent PLAGNES, Joyce BOUM, Yann PANTEL, Serge DONDINI, Elisabeth AUBURTIN, Philippe ROURE, Gaëlle MOULINOT, Julie DELES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation du correspondant défense

Rapporteur : M le Maire

Depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant Défense désigné afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

A cet égard, lors du renouvellement du Conseil municipal, l'assemblée délibérante désigne un conseiller municipal en qualité de correspondant Défense. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions Défense et les relations Armée-Nation.

Les missions du correspondant Défense s'organisent autour de trois axes :

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de réception de l'AR: 13/04/2026

048-200057594-DE_2026_044-DE

A G E D I

DE_2026_044

- Le parcours citoyens ;
- La mémoire et le patrimoine.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. François FOLCHER.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1° ADOPTE à l'unanimité le vote à main levé pour la désignation du correspondant Défense,

2° DÉSIGNE comme correspondant Défense de la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère M. François FOLCHER,

3° AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

4° DIT que la présente délibération sera transmise à la structure.

Stéphan MAURIN

Président de séance
Date de transmission de l'acte: 13/04/2026
Date de réception de l'AR: 13/04/2026

048-200067594-DE_2026_044-DE
A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



DE_2026_044